



Conseil municipal **du 6 novembre 2015**

Début de séance : 19h10

Présents : Claude Roussilhe, Noëlle Corbalan, Dominique Thomassin, Joëlle Chassande, Annie Roche, Jean- Michel Levet, Alain Stradiotto, IChristian Reymond, Stéphane Vaussenat.

Retard : Joël Gentil.

Secrétaire : A. Roche

En préambule :

Félicitations à Camille et Christian REYMOND et bienvenue à Timéo.

1. Mandatement du maire en vue d'engager une procédure judiciaire :

Cela concerne la gérance du bar.

Les engagements pris à l'installation ne sont pas respectés.

Cette situation ne peut pas perdurer.

Quels sont les recours ?

Un courrier recommandé a été adressé au gérant pour remise des clés et état des lieux. L'huissier a constaté que le gérant ne s'est pas présenté à cette convocation et a empêché l'accès au local en changeant les serrures.

Un avocat a été contacté et un référé en expulsion pour occupation illégale est en cours.

En ce qui concerne le logement occupé par la famille du gérant, un bail a été signé mais aucun loyer n'a été payé. Une injonction de payer doit leur être adressée par huissier.

Le maire rappelle que le CCI, mandaté pour aider au recrutement de la gérance du bar, ne fait aucune enquête dans sa procédure de recrutement.

Il s'agit de récupérer les locaux et de régler le différend qui oppose la commune au gérant.

Le maire demande l'autorisation d'engager la procédure d'expulsion.

Délibération votée à l'unanimité

2. Décisions modificatives :

- Budget de l'eau :
La facture d'eau comprend la consommation d'eau et l'assainissement. Les sommes sont ensuite réparties sur les 2 budgets.
Les recettes perçues pour l'assainissement (4500€) sont supérieures aux prévisions budgétaires initiales (3500€).
Une somme de 1000€ est à reverser au budget assainissement.

Délibération votée à l'unanimité

- Achat des terrains ENS :
21 000€ sont transférés du chapitre 23 (installations, matériel et outillage techniques) au chapitre 21 (terrains nus) pour finaliser l'achat du terrain de l'ENS.

(Pour rappel, achat subventionné à 97% par le Conseil Départemental)

Délibération votée à l'unanimité

- Acompte subvention 2012 :
Une subvention de 2052,86€ avait été attribuée pour la réhabilitation du sentier de l'Oule et sa signalétique. Les travaux ne sont pas allés au-delà de la signalétique. La somme doit donc être rendue (à prendre sur « titres annulés » sur exercice antérieur).

Délibération votée à l'unanimité

3. Régime indemnitaire du personnel :

Un membre du personnel change de catégorie et perd de ce fait la prime IAT. Pour compenser cette perte, il est proposé d'instaurer pour cet agent, la prime IFTS au taux de 4,5% qui lui conservera la même indemnité.

Délibération votée à l'unanimité

4. Assurance du personnel :

Le contrat arrive à échéance, il s'agit de le renouveler. L'actuel prestataire, la SOFCAP, donne entière satisfaction. Des dossiers sont encore en cours. Il est proposé de signer avec la SOFCAP un contrat de 4 ans (résiliable chaque année) sur les mêmes critères que le précédent, au taux de 6,37% sur une partie de la masse salariale.

Délibération votée à l'unanimité

5. Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe :

Suite à l'avancement par ancienneté d'un adjoint administratif, il est nécessaire de créer ce poste, à temps plein (35h) à partir du 1^{er} décembre.

Délibération votée à l'unanimité

6. Prêt de mobilier pour la bibliothèque :

La Communauté de communes se propose de prêter à la bibliothèque, 2 loveuses, une table basse et un présentoir pour une durée de 4 mois minimum.

Délibération votée à l'unanimité

7. Prix de l'eau :

Des investissements importants sont à faire :

- Pose de compteurs généraux sur les 5 réservoirs : 35 000€

L'agence de l'eau impose la déclaration en fin d'année du volume d'eau distribué qui doit être à peu près égal au volume facturé. Pour ce faire, des compteurs généraux doivent être posés sur les différents réservoirs de la commune. Ce dispositif permet également de vérifier l'état du réseau et détecter d'éventuelles fuites. En contrepartie, l'agence de l'eau subventionne les travaux et l'achat des compteurs.

- Protection des périmètres de captage : 35 000€
- Entretien du réseau : coût élevé également.

Pour obtenir des subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental, il faut également que le tarif de l'eau soit au moins égal à 0,90/m³.

La facture d'eau comprend :

- Une prime fixe (85€ à Pinsot depuis 2009, instaurée pour « équilibrer » la facture des résidences secondaires).
- La consommation d'eau des usagers (actuellement 0,65€/m³).

Que se passe-t-il dans les autres communes comparables à la nôtre ?

On observe que si le prix au m³ est toujours supérieur, la prime fixe est inférieure.

Une proposition est faite d'augmenter le prix du m³ à 0,90€ mais de baisser la prime fixe de 15€.

On procède donc au vote en 2 temps :

- Le prix du m³ d'eau passe à 0,90€ pour les tranches 1 et 2. Pour la tranche 3 (consommation supérieure à 500m³, le prix du m³ passe de 0,50€ à 0,55€) :

Délibération votée à l'unanimité

- La prime fixe est maintenue à 85€ :

*9 voix pour, 1 contre
Délibération adoptée*

Cette augmentation sera applicable à partir de la consommation 2016/2017

8. Demandes de subventions pour les travaux 2016 :

- Les routes : des devis sont en cours)
 - Reprise d'enrobé sur le Pont du Bréda : devis 7652,50€
 - Route du Jeu de Paume: pose d'enrobé sur 1,500km, devis =15680€
 - Route du Gleyzin : reprise de niveau et pose d'enrobé à chaud, technique Blewpatch, devis =19 815€
 -

Délibération votée à l'unanimité

- Les compteurs d'eau :
Ils équiperont les 5 réservoirs de la commune :
La Piat
Gleyzin
Le Gavet
La Bourlière
Le Charvin
Les demandes de subventions sont adressées à l'agence de l'eau et le conseil départemental.

Délibération votée à l'unanimité

- Aménagement du Chalet de l'Oule :
Il a besoin d'être réhabilité.
Il s'agit de prolonger la partie privée et le toit pour le passage à l'abri bois.
Des devis sont demandés :
Devis maçonnerie : 27 373€ HT
Devis charpente : 11993€
Rotations hélicoptère : 9000/10 000€.
Les demandes de subventions sont adressées au Conseil départemental, à la communauté de communes (agriculture et tourisme), à la région (PPT=plan pastoral territorial)

Délibération adoptée par 9 voix pour 1 abstention

9. Questions diverses :

- Un diagnostic d'accessibilité des lieux publics (église, salle des fêtes, mairie, bibliothèque, bar) doit être fait. L'entreprise Morin maîtrise d'œuvre propose un devis de 2300€.
- CCAS : un courrier des finances publiques stipule que le budget du CCAS peut entrer dans le budget général pour les petites communes à partir du budget 2016.
- Nouvelle carte intercommunale : de nombreux syndicats intercommunaux sont supprimés. Quid du syndicat des 7 Laux ? Les communes concernées s'organisent pour maintenir l'existence de ce syndicat, dossier solide à l'appui.
- Défilé du 11 novembre : rassemblement à 11h devant la mairie
- 14 novembre : repas des retraités au Pic de la Belle étoile.
- Permanence vaccin contre la grippe : contacter la mairie, voir le panneau d'affichage.
- Nouveau container semi enterré place la mairie.
- Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.
- Arbre de Noël : le 19 décembre à la salle des fêtes de Pinsot. Spectacle « faut se recycler » par la Compagnie du Rêve et goûter.
- Colis de Noël : ils seront distribués le 23 décembre à partir de 11h.

Fin de séance : 20h45